

Permanence d'avocat

La Maison de la Justice et du Droit du Val-de-Seine met à votre disposition une permanence gratuite d'avocat.

Ces consultations gratuites et confidentielles répondent à la nécessité pour toute personne de connaître ses obligations, ses droits et les moyens de les faire valoir. Son rôle dans le cadre d'une permanence gratuite est d'offrir une première information juridique, un entretien d'orientation et d'information.

Ces permanences ont lieu :

A la Maison de la Justice et du Droit du Val-de-Seine
79, boulevard Victor Hugo, 78130 LES MUREAUX

Tous les mercredis, à partir de 18h30, sur rendez-vous